



**Convention internationale pour la protection des végétaux**  
Protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles

[www.ippc.int](http://www.ippc.int)

# Le IPPC Implementation Review and Support System (IRSS) [irss.ippc.int](http://irss.ippc.int)

## Qu'est-ce que c'est la convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)?

La convention internationale pour la protection des végétaux est un accord entre 180 parties contractantes qui vise à empêcher la diffusion des organismes nuisibles aux végétaux. Protéger les végétaux est un objectif dynamique et stimulant. Les voyages et les échanges internationaux n'ont jamais été aussi développés qu'aujourd'hui. Cette circulation des personnes et des biens à travers le monde s'accompagne avec une dissémination des organismes nuisibles qui constituent une menace pour les végétaux.

La collaboration internationale est essentielle pour identifier des actions aux niveaux nationaux, régionaux et mondiales qui visent à protéger les végétaux, à faciliter le commerce, à soutenir la sécurité alimentaire et à protéger l'environnement. Dans le cadre de la convention des normes harmonisées (NIMPs) sont créées, les pays échangent des informations à propos des organismes nuisibles, et des activités visant à renforcer les capacités des pays sont prises en charge.

Les parties contractantes du CIPV ont établi des systèmes pour protéger leurs ressources végétales. Ces systèmes sont gérés par les Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPVs) de chaque pays. Ils y en a aussi des systèmes régionaux partout dans le monde connus comme Organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV).



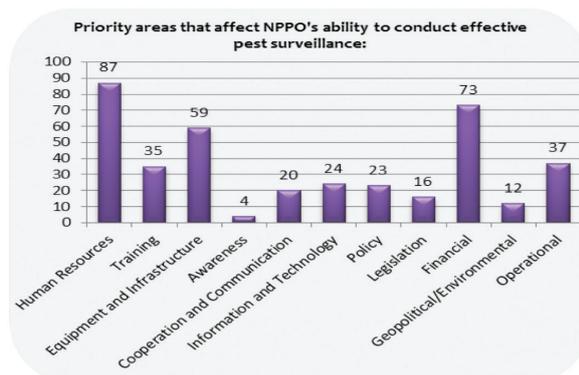
## Le cadre d'application du CIPV est-il efficace?

C'est important d'examiner comment l'accord est appliqué au niveau national et régional et comment-ça peut-être amélioré. Cela renforcera le cadre du CIPV et fournira une meilleure protection aux végétaux. Le rôle de l'Implementation Review and Support System (IRSS) est de faire un compte rendu de la mesure dans laquelle les pays contractant et leurs ONPVs appliquent-ils les mesures du CIPV et ses standards et d'identifier les moyens de soutenir l'amélioration de la mise en œuvre.

## Le IRSS comment soutien et révise-t-il l'application du cadre?

L'IRSS s'applique une fois toutes les trois années et comprend deux composants :

**1. L'Implementation Review** vise à identifier les obstacles qui empêchent l'application du CIPV et les NIMPs. Jusqu'à présent cette révision s'est produite à travers des enquêtes et des recherches. Avec le temps le Secrétariat développera des nouvelles stratégies de recherche.



Exemple: Les résultats du rapport IRSS du ISPM6:1997 (Directives pour la surveillance) démontrèrent que le ressources humaines et les contraintes financières limitent de façon importante l'application des programmes de surveillance.

**2. L'Implementation Support** aide les ONPVs à aborder les écarts ans l'application du CIPV et ses standards. Cela survient à travers l'identification et la promotion des actions spécifiques ou des activités pour l'amélioration de l'application du cadre.

L'IRSS *Helpdesk* est un composant de ce service de soutien. Le *Helpdesk* est une plateforme web qui comprend un forum de questions et réponses, une foire aux questions et une suite de ressources pratiques pour soutenir l'application du cadre. Dans le moment que la plate-forme à été créée c'est à vous de partager vos expertises, vos obstacles, vos réussites et vos ressources. Le *Helpdesk* est disponible à cette adresse: <http://irss.ippc.int/helpdesk/>

## Ma collaboration comment peut-elle aider l'ONPV de mon pays?

Votre collaboration avec l'IRSS a déjà contribué à des actions concrètes, notamment:

- Le développement d'une suite de manuels, notamment un sur la surveillance.
- Le développement d'un entrepôt de matériaux techniques pour les ONPVs.
- La révision des mesures du cadre du CIPV
- La collection d'informations pour aider l'Organe subsidiaire pour le règlement des différends (OSRD) à revoir son rôle
- Stimulation de discussions et réflexions sur problèmes émergents comme les plantes aquatiques, le commerce de ces plantes sur internet, et l'implémentation.
- La publication d'un Implementation Review Report qui sera produit le troisième an du cycle IRSS. Ce rapport comprendra des propositions pour le future et des façons de construire sur le travail existant.



## Où puis-je trouver des informations à propos de l'IRSS et de l'IPPC?

[irss.ippc.int](http://irss.ippc.int) — La page web de l'IRSS cite nos activités et résultats et accueille un *Helpdesk* avec un forum de questions et réponses et liens à des ressources techniques pour la protection des végétaux.

[www.ippc.int](http://www.ippc.int) — Le Portail Phytosanitaire International (PPI) contient des informations officielles du CIPV fournies par les ONPVs, des documents de réunions et les nouvelles du Secrétariat du CIPV.

[www.phytosanitary.info](http://www.phytosanitary.info) — La page web pour les ressources phytosanitaires comprend des manuels, des photos et des vidéos techniques, et du matériel de formation etc. Tous le contenus sont sélectionnés par leur pertinence.

## Coordonnées:

### International Plant Protection Convention (IPPC)

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy

**Telephone:** +39 06 5705 4812 **Fax:** +39 06 5705 4819

**Email:** IPPC-IRSS@fao.org

*Date de publication: Juillet 2013*

